

Inscription scolaire maternelle/élémentaire 2022-2023

Si votre enfant a eu 3 ans cette année ou que vous venez d'emménager à Champagne-sur-Oise, veuillez vous présenter en mairie pour inscrire votre enfant à l'école.

Quels sont les enfants concernés ?

- Les enfants entrant en première année maternelle (nés en 2019)
- Les enfants entrant au cours préparatoire (CP) (année 2016)
- Tout nouveau champenois en âge d'être scolarisé



Le dossier d'inscription scolaire est remplissable en ligne avec le formulaire que vous trouverez en bas de page que vous devez ouvrir dans un lecteur de fichier pdf comme acrobat.

Vous devez obligatoirement joindre les documents demandés (au format PDF ou JPEG).

Quelle est la procédure ?

Remplir le formulaire d'inscription (pdf en bas de page) + Joindre au formulaire les documents suivants :

- > une photocopie du livret de famille ;
- > si vous êtes séparés ou divorcés : une photocopie du jugement de séparation ou de divorce
- > un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- > si vous êtes hébergés : une attestation d'hébergement et une photocopie de la CNI de l'hébergeur ;
- > une photocopie de la page des vaccins du carnet de santé ;
- > un certificat de radiation pour tout changement d'établissement scolaire

Transmettre votre dossier complet :

- > par courriel (formulaire rempli et signé scanné + documents scannés lisibles) à l'adresse suivante affaires.scolaires@villedechampagne.fr
- > par voie postale (formulaire rempli imprimé et signé + copie des documents) au service des affaires scolaires, dans la boîte-aux-lettres de la mairie (8 bis place du Général de Gaulle)

Un certificat d'affectation vous sera transmis par courrier après validation du dossier.

Nous vous rappelons que tout dossier incomplet (mal complété et/ou justificatif manquant) ne sera pas traité.

Les dérogations

Les demandes de dérogation, quant à elles, restent sur support papier et doivent être transmises au service des affaires scolaires par courriel, par voie postale ou déposées dans la boîte-aux-lettres de la mairie.

Le formulaire de demande de dérogation (pdf en bas de page à télécharger, imprimer et remplir) est à déposer à l'accueil de la Mairie ou à renvoyer par mail à : affaires.scolaires@villedechampagne.fr, avec les documents suivants :

- une photocopie du livret de famille ;
- si vous êtes séparés ou divorcés : une photocopie du jugement de séparation ou de divorce
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- si vous êtes hébergés : une attestation d'hébergement et une photocopie de la CNI de l'hébergeur ;
- une photocopie de la page des vaccins du carnet de santé ;
- un certificat de radiation pour tout changement d'établissement scolaire

Les demandes de dérogation seront soumises à une commission qui statuera en fonction de la capacité d'accueil des écoles. Les décisions seront communiquées uniquement par courrier.

Infos pratiques

Tout dossier incomplet et/ou non signé ne sera pas accepté.

Contact

Service scolaire

Tél. 06 85 33 29 15 ou 01 34 70 09 36

affaires.scolaires@villedechampagne.fr

Documents

[Dossier d'inscription scolaire](#)

[formulaire de dérogation scolaire](#)

[notice d'inscription scolaire](#)

Liens utiles

[La Caisse des Écoles](#)